

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie tiendra son assemblée générale, le samedi 23 avril 2022 à 9h00 à l'Espace Grand Bo au Grand-Bornand.

Ordre du jour :

Accueil, remise de médailles, rapport financier et du commissaire aux comptes, vote des résolutions spécifiques, rapport moral du président, rapports et témoignages thématiques, propositions de dates d'ouverture pour la saison de chasse 2022/2023, réponses aux questions écrites et renouvellement du Conseil d'Administration.

Il est rappelé, conformément à l'article 11 alinéa 92 des statuts, que les questions écrites doivent être présentées par cinquante adhérents et adressées par courrier recommandé avec A.R à la Fédération au moins 20 jours avant l'assemblée.

Pour participer à l'assemblée : les adhérents titulaires du permis de chasser, doivent se présenter muni de leur timbre vote et de leur permis ; les adhérents (présidents ou titulaires du permis de chasser disposant de pouvoirs) doivent impérativement adresser la liste des pouvoirs dont ils disposent (timbres vote + noms, prénoms) au moins 20 jours avant le jour de l'assemblée générale.

Renouvellement du conseil d'administration :

Les membres du conseil d'administration sont élus pour six ans, au scrutin de liste, par l'assemblée générale. Les candidatures doivent être déposées par le responsable de la liste au secrétariat de la Fédération pendant les heures d'ouverture des bureaux, en nombre égal aux postes à pourvoir. Cette formalité doit être accomplie au moins vingt jours avant le jour de l'assemblée générale (soit avant le 1^{er} avril). Tout candidat doit, en même temps que le dépôt de sa candidature, joindre une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité prévues par les statuts (article 5, alinéa 44) et le règlement intérieur (article 2, alinéa 9) de la Fédération. A défaut du respect de ces deux formalités, la candidature est irrecevable.